

SAC-200828

**RAPPORT ANNUEL DU
COMITÉ DES PROGRAMMES
(Période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020)**

Préparé par le Secrétariat général

Août 2020

COMITÉ DES PROGRAMMES

Rapport annuel

Année universitaire 2019-2020

1. ATTRIBUTIONS DU COMITÉ DES PROGRAMMES

- (1) Le Comité des programmes du Sénat académique étudie toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les changements majeurs suggérés aux programmes existants. Le Comité, en tenant compte des recommandations des instances devant se prononcer sur le sujet, s'assure que les programmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Université et répondent aux exigences imposées par le Sénat académique. Le Comité recommande au Sénat académique les programmes devant être classifiés comme programmes pluridisciplinaires. Les responsables d'une proposition ou d'un projet ou la présidente ou le président du Comité des programmes de cycles supérieurs dans le cas des programmes de cycles supérieurs sont invités lorsque le Comité étudie leur proposition.
- (2) À la suite de ses études, le Comité des programmes du Sénat académique soumet des recommandations au Sénat en ce qui a trait à l'introduction d'un nouveau programme, à l'abolition d'un programme existant, aux changements majeurs de programmes, aux changements de l'appellation d'un programme ou d'un diplôme, aux changements de règlements portant spécifiquement sur un programme (entre autres, aux conditions d'admission et conditions de promotion), et aux changements à la politique portant sur la création et l'abolition de cours.
- (3) Le Comité des programmes du Sénat académique a l'autorité finale en ce qui concerne :
 - a) la procédure de présentation de programmes et de cours;
 - b) les changements de préalables et de concomitants à un cours;
 - c) la création de cours, l'abolition de cours et les changements au profil d'un programme;
 - d) la création et l'abolition des programmes courts (de neuf à douze crédits) relevant de la Formation continue;
 - e) la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans.

La décision du Comité des programmes du Sénat académique dans ces cas est sans appel.
- (4) En ce qui concerne les procédures de publication du Répertoire de l'Université, le Comité des programmes du Sénat académique a la fonction de conseiller le Secrétariat général.
- (5) Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité des programmes du Sénat académique peut, au besoin, recommander des amendements aux règles de composition des programmes de l'Université.
- (6) Le Comité des programmes du Sénat académique donne au Sénat son avis sur tout changement aux règlements universitaires.

2. COMPOSITION

MEMBRES	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Auger, Claudine	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2019 08 – 2022 08 (1 ^{er} mandat)
Ashrit, Pandurang	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2019 08 – 2022 08 (1 ^{er} mandat)
Belliveau, Nicolette	Étudiante membre du Sénat, nommée par le Sénat	2019 05 – 2020 04 (4 ^e mandat)
Bourgeois, Yves	Doyen des Études (Shippagan)	D'office
Bourgoin, Francis	Étudiant de cycles supérieurs, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2019 08 – 2021 04 (2 ^e mandat)
Cornier, Marianne	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2018 08 – 2021 08 (2 ^e mandat)
Fortin, Pierrette	Doyenne des Études (Edmundston)	D'office
Levesque, Monique	Membre du Sénat, élue par le Sénat	2018 08 – 2021 08 (1 ^{er} mandat)

2. COMPOSITION (suite)

Rioux, Pascale	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2020 05 – 2021 04 (1 ^{er} mandat)
Roy, Gilles	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, <u>président</u>	D'office
Thibault, Jean-François	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2019 08 – 2022 08 (2 ^e mandat)
<u>Invités et invité (voix consultative)</u>		
Castonguay, Lynne	Secrétaire générale	D'office
Robichaud, Pascal	Registraire du campus de Moncton	D'office (jusqu'en novembre 2019)
Wheaton, Stéfanie	Registraire du campus de Moncton	D'office (à partir de décembre 2019)

3. RÉUNIONS

Le Comité des programmes s'est réuni neuf fois au cours de l'année universitaire 2019-2020. À titre de comparaison, il s'était réuni à sept reprises au cours de l'année précédente.

Pour l'année 2019-2020, les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

- le 8 octobre 2019
- le 8 novembre 2019
- le 6 décembre 2019
- le 27 janvier 2020
- le 24 mars 2020
- le 16 avril 2020
- le 5 mai 2020
- le 15 mai 2020
- le 26 juin 2020

Au cours de l'année 2019-2020, le Comité des programmes a étudié 34 documents relatifs à 30 dossiers (voir tableau 1 et tableau 2 ci-dessous). Vingt-cinq dossiers ont été complétés et sept des dossiers soumis en 2019-2020 seront reportés à l'année suivante.

Tableau 1 : Documents reçus au Comité des programmes au cours de l'année 2019-2020

No.	Document	Date de réception	Complété au CPR O = oui N = non
1	FESR Projet de règlement pour le régime à mi-temps	2019-05-24	N
1A	FESR Projet de règlement sur les études à mi-temps aux cycles supérieurs	2019-10-11	
2	Registrariat Projet de règlement sur la personne étudiante visiteuse ou auditrice	2019-05-07	O
2-S	Registrariat Projet de règlement sur la personne étudiante visiteuse ou auditrice	2019-10-18	
3	FSSSC Création du programme du Baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition)	2019-03-25	N
4	Faculté d'administration Changements proposés au Certificat en gestion des ressources humaines	2019-03-07	N
5	Registrariat Projet de règlement sur le dossier des études	2019-05-07	N
6	FESR Proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission	2019-06-25	N
7	FESR Proposition de modification des règlements 31,1 et 32,1	2019-04-01	N
8	Faculté des arts et des sciences sociales Création de la mineure en arts visuels	2019-10-01	O
9	Faculté de droit Abolition des cours DROI3423 et DROI3544	2019-10-23	O

No.	Document	Date de réception	Complété au CPR O = oui N = non
10	Faculté des sciences Création d'un règlement particulier pour le programme M. Sc. Informatique	2019-11-06	N
11	Faculté des sciences Protocole d'entente CCNB - U de M - Programme de baccalauréat appliqué en biotechnologies	2019-11-06	O
12	Faculté des sciences Modifications au programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)	2019-11-07	O
12A	Faculté des sciences Modifications au programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS) - Suivi du CPR-191206	2019-12-13	
13	Faculté des arts et des sciences sociales Ajout de cours d'histoire à la banque de cours OFG	2019-11-18	O
14	Faculté des arts et des sciences sociales Création de deux stages pour le B.A. multidisciplinaire et le Baccalauréat d'études individualisées (B.E.I.)	2019-11-19	O
15	Faculté des sciences Modifications aux cours de 2e cycle en biologie	2020-01-09	O
16	Faculté des arts et des sciences sociales Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde	2020-01-09	O
17	Faculté des arts et des sciences sociales Abolition du B.A. (après de B.E.E.)	2020-01-09	O
18	Faculté des sciences de la santé et des services communautaires Abolition de NUAL1003 - Nutrition des aînés	2020-01-09	O
19	Faculté des arts et des sciences sociales Modification du préalable du cours ANGL3300 Introduction to Linguistics	2020-01-09	O
(COVID-19)	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Note de service : Mise à jour sur le déroulement de la fin de session (Hiver 2020) Recommandations	2020-03-24	O
20	Faculté des sciences de la santé et des services communautaires Modifications au programme de la Passerelle pour infirmière et infirmier auxiliaire	2020-04-13	O
(COVID-19) 21	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Demande spéciale de dérogation par l'École réseau de sciences infirmière	2020-04-14	O
(COVID-19) 21 ii)	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Demande spéciale de dérogation par l'École réseau de sciences infirmière - Plans de livraison de cours	2020-04-14	O
(COVID-19) 22	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Mesures exceptionnelles (COVID-19) : admissions, bourses, mobilité internationale et moyennes	2020-04-14	O
(COVID-19) 22 A	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Mesures exceptionnelles (COVID-19) : Conditions d'admission avec annexe	2020-05-03	O
23	Faculté des sciences de la santé et des services communautaires Modifications au Baccalauréat en science infirmière (Ajout de 12 nouveaux cours à option)	2020-04-22	O

No.	Document	Date de réception	Complété au CPR O = oui N = non
24	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Formulaire pour projet de création de programmes de 1er cycle	2020-06-12	O
25	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Formulaire pour projet de création de programmes de cycle supérieur	2020-06-12	O
26	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Formulaire pour projet de modification de programmes	2020-06-12	O
27	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Formulaire pour projet d'abolition de programmes	2020-06-12	O
28	Secrétariat général Répertoire 2020-2021 - Suivi des dossiers	2020-06-21	O

Tableau 2 : Dossier reporté de 2018-2019 complété par le Comité des programmes

No.	Document	Date de réception	Complété au CPR O = oui N = non
52	Registrariat Calendrier universitaire 2019-2023 et politique sur le Calendrier universitaire	2019-04-26	O
52A	Registrariat Calendrier universitaire 2019-2023 et politique sur le Calendrier universitaire	2019-08-12	
52A-S	Registrariat Calendrier universitaire 2019-2023 et politique sur le Calendrier universitaire	2019-10-18	

Tableau 3 : Dossiers actifs (2015-2019)

No.	Documents reportés de 2015-2016	Date de réception	Complété au CPR O = oui N = non
47	Faculté des arts et des sciences sociales Transfert en blocs de crédits du CCNB au programme de majeure en criminologie Réponse au CPR	2016-03-31	N
47A		2016-10-20	
56	Faculté des sciences Reconfiguration du Baccalauréat ès sciences multidisciplinaires	2016-05-20	N
No.	Documents reportés de 2016-2017	Date de réception	Complété au CPR O = oui N = non
1	Faculté des sciences Modifications aux préalables du cours FSCI1333	2016-06-24	N
26	Décanat des Études - UMCS Entente interinstitutionnelle entre UdeM et CCNB - Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information	2017-01-24	N
51	Faculté d'ingénierie Modification au préalable/concomitant du cours GMEC1014 (Matériaux en ingénierie)	2017-05-25	N
No.	Documents reportés de 2017-2018	Date de réception	Complété au CPR O = oui N = non

28	Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales Modification au libellé de l'OFG-2	2018-04-10	N
33	Registrariat Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans	2018-05-03	N
	Registrariat Reconfiguration du programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement)	2018-06-06	N
No.	Documents de 2018-2019	Date de réception	Complété O = oui N = non
6	FESR Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)	2018-08-08	N
33	Registrariat Politique sur la création, la modification ou l'abolition d'un cours	2019-01-16	N
33 A	Politique sur la création, la modification ou l'abolition d'un cours (suivi du CPR-190613)	2019-05-16	
48	Faculté des sciences Maintien des cours PHYS1103 et PHYS1303	2019-03-26	N
51	FESR Cours surannés en foresterie	2019-04-01	N

4. RAPPORTS

Le Comité des programmes a présenté un rapport à chacune des réunions du Sénat académique soit aux dates suivantes :

- le 30 août 2019 (rapport annuel et rapport courant)
- le 1^{er} novembre 2019
- le 6 mars 2020
- le 11 mai 2020

5. DÉCISIONS DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Au cours de l'année 2019-2020, le Comité des programmes a adopté la création de deux cours, l'abolition de trois cours et la modification de 13 cours. La liste des créations, des abolitions et des modifications de cours a été présentée à chacune des réunions du Sénat académique dans le Rapport du Comité des programmes sous la rubrique *Résolutions transmises pour information*.

Voici, ci-dessous, les recommandations apportées au Sénat académique pour approbation :

- Création de la Mineure en arts visuels
- Modifications au profil du Programme préparatoire en sciences de la santé
- Modifications à la Passerelle menant à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)
- Abolition du Baccalauréat ès arts (après le Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire)
- Abolition du Certificat de formation complémentaire en langue seconde
- Modifications aux règlements universitaires 1.12, 5.5 et 5.6 en lien avec la personne étudiante visiteur ou auditrice.
- Nouvelle politique sur le calendrier universitaire
- Calendriers universitaires 2020-2023

Autres décisions :

- ✓ Acceptation des modalités du protocole d'entente entre l'Université de Moncton et le CCNB pour le programme de Baccalauréat appliqué en biotechnologies.
- ✓ Ajout de huit cours d'histoire à la banque de cours OFG.
- ✓ Ajout de douze cours à option au Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)
- ✓ Adoption de nouveaux formulaires électroniques pour : la création d'un programme de 1^{er} cycle, les modifications majeures de programmes, la création de programmes de cycle supérieur et l'abolition de programmes
- ✓ Création d'un stage au Baccalauréat d'études individualisées et du B.A. multidisciplinaire

Les défis entourant le répertoire électronique des cours et l'état d'avancement du répertoire 2020-2021 ont également été discutés au Comité des programmes.

6. COVID-19 – RÉSOLUTIONS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

De nombreuses questions ont été étudiées par le Comité des programmes dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Voici des exemples de sujets qui ont été abordés. : plan de cours, critères d'évaluation, évaluations finales, probation, retrait d'un cours, gestion des dossiers, admissions pour la session d'automne 2020, accès aux cours en ligne, bourses, mobilité internationale, moyennes, exigences linguistiques pour certains programmes, etc. Une attention particulière a également été accordée à la livraison du Baccalauréat en science infirmière.

Les résolutions adoptées par le Comité des programmes furent ensuite acheminées à l'Équipe décisionnelle COVID-19 pour validation ou adoption. Il est à noter que celles-ci peuvent avoir été modifiées par l'Équipe décisionnelle.

R : 01-CPR-200324

« En raison de l'épidémie de la COVID-19, le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que les membres du personnel enseignant respectent l'esprit du plan de cours dans la mesure du possible conformément au règlement 8.12 des règlements universitaires du Sénat académique. »

R : 02-CPR-200324

« En raison de l'épidémie de la COVID-19, que chaque étudiante ou étudiant inscrit à la session d'hiver 2020 ait l'option de demander au plus tard le 17 avril 2020 que l'attribution de sa note pour l'évaluation globale d'un cours se fasse selon le critère d'évaluation succès (S) / insuccès (NS) plutôt que selon le système alphabétique habituel (de A+ à E). »

R : 03-CPR-200324

« En raison de l'épidémie de la COVID-19, que l'application du règlement universitaire sur la probation, sur la suspension et sur l'exclusion (8.11.4 à 8.11.9) soit suspendue pour les étudiantes et les étudiants qui n'atteignent pas les exigences minimales pendant le semestre d'hiver 2020. »

R : 04-CPR-200324

« Que les membres du personnel enseignant respectent le règlement universitaire 8.6 (évaluation finale du résultat obtenu dans un cours). »

R : 05-CPR-200324

« Que l'on maintienne le calendrier des évaluations, étant entendu que les évaluations auront lieu du 20 au 30 avril 2020. »

R : 06-CPR-200324

« En raison de l'épidémie de la COVID-19, que la date limite pour se retirer d'un cours soit prolongée pour des raisons exceptionnelles jusqu'au lundi 6 avril 2020 inclusivement, et ce, sans remboursement. »

R : 07-CPR-200324

« En raison de l'épidémie de la COVID-19, que pour les membres du personnel enseignant, la date limite pour la remise des notes finales soit reportée au lundi 11 mai 2020 à 16 h 30. »

R : 06-CPR-200416

« En raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes accepte que les cours théoriques de 3^e et 4^e années du Baccalauréat en science infirmière prévus pour la session d'automne 2020 (STAT2653, SINF3613, SINF3623, SINF4613 et SINF4623) soient offerts à la Session printemps/été 2020 et que les cours cliniques normalement suivis à la Session printemps/été 2020 aient lieu à la session d'automne 2020. »

R : 07-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette aux étudiantes et aux étudiants de suivre les cours SINF3613 et SINF3623 même si elles ou ils n'ont pas le cours préalable SINF2735. »

R : 08-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette aux étudiantes et aux étudiants de suivre les cours SINF4613 et SINF4623 même si elles ou ils n'ont pas les cours préalables SINF3633, SINF3643, SINF3712, SINF3703 et SINF3742. »

R : 09-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette à l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) de débiter la session d'automne à partir du 24 août 2020. »

R : 10-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les cours cliniques offerts à la session d'hiver 2020 et la session de printemps-été 2020 puissent être complétés au début de la session d'automne 2020. »

R : 11-CPR-200416

« Que le Comité des programmes obtienne de la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires une lettre d'appui au document intitulé Demande spéciale de dérogation au Comité des programmes de l'Université de Moncton – par l'École réseau de science infirmière. »

R : 12-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les sessions d'hiver 2020, de printemps-été 2020 et d'automne 2020 ne soient pas considérées dans la durée des études des étudiantes et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs durant la session d'hiver 2020. »

R : 13-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les résultats obtenus à la session d'hiver 2020 par les étudiantes et les étudiants soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans les concours de bourses gérés par la FESR, et ce, dans la mesure où les organismes externes le permettent, étant entendu que les résultats de la session d'hiver 2020 puissent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation d'un concours de bourses géré par la FESR si les résultats de la candidate ou du candidat sont favorables. »

R : 14-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les résultats obtenus à la session d'hiver 2020 par les étudiantes et les étudiants canadiens ou internationaux soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans l'évaluation des demandes d'admission aux cycles supérieurs étant entendu que les résultats de la session d'hiver 2020 puissent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation des demandes d'admission gérées par la FESR si les résultats de la candidate ou du candidat sont favorables. »

R : 15-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que la ou les conditions particulières d'admission (ex. obtention minimale d'au moins B pour un cours) soient considérées remplies si l'étudiante ou l'étudiant à une moyenne cumulative d'au moins 3 et a obtenu la note S à la session d'hiver 2020 pour les cours compris dans la ou les conditions particulières d'admission en question. »

R : 16-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que pour les étudiantes et les étudiants en mobilité internationale, le Comité d'attestation d'études accepte une confirmation de l'établissement d'accueil de la réussite des cours afin d'accorder les équivalences, et ce, en attendant la réception du relevé de notes officiel. »

R : 17-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les étudiantes et les étudiants du secondaire qui, en date de janvier 2020, étaient en voie de terminer leurs études en juin 2020 et de réussir les cours préuniversitaires requis à leur admission, soient admissibles aux programmes de premier cycle si elles ou ils sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires avec cinq cours préuniversitaires de 12^e année réussis ou inscrits à leur dossier. »

R : 18-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'application du règlement particulier 7.1 par la Faculté de droit soit suspendue pendant la session d'hiver 2020. »

R : 19-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'exigence d'atteindre une moyenne pondérée de 2 pour l'ensemble des cours de l'année 2019-2020 soit suspendue pour les étudiantes et les étudiants de deuxième ou de troisième année du Juris Doctor inscrits à la session d'hiver 2020. »

R : 02-CPR-200505

« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle les modifications aux conditions d'admission des programmes de premier cycle telles que présentées dans le document intitulé Annexe. »

R : 03-CPR-200505

« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle la mise à niveau intégrée aux programmes de premier cycle pour les étudiantes et les étudiants provenant du secondaire, et ce, selon les modalités détaillées dans le document intitulé Annexe. »

R : 04-CPR-200505

« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation des demandes d'admission au Juris Doctor, à moins que ces résultats soient favorables pour l'étudiante ou l'étudiant. »

R : 05-CPR-200505

« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que la candidate ou le candidat au Juris Doctor ayant obtenu la note S dans le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait à l'exigence de l'équivalent d'au moins un C+ dans ce cours si la moyenne cumulative de la candidate ou du candidat est d'au moins 2,8 sur 4,3. »

R : 06-CPR-200505

« En raison de la pandémie de la COVID-19, que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul des moyennes utilisées dans les concours de bourses de mérite de la Fondation pour l'avancement du droit et celles de Patrimoine canadien, et ce, même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique. »

R : 01-CPR-200515

« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle, que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle ayant obtenu la note S dans le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit exceptionnellement réputé avoir satisfait à l'exigence d'obtenir la lettre finale B ou mieux dans le cours FRAN1600 comme préalable à un autre cours pour les programmes d'information-communication. »

R : 02-CPR-200515

« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle, que l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu une note de B- dans le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit exceptionnellement réputé avoir satisfait à l'exigence d'obtenir la lettre finale B ou mieux dans le cours FRAN comme préalable à un autre cours pour les programmes d'information-communication. »

R : 03-CPR-200515

*« **Attendu qu'il** ne serait pas approprié d'un point de vue éthique de calculer la moyenne minimale attendue en allant chercher la note ou lettre véritable du système alphabétique habituel (de A+ à E) qui se cache derrière le succès (S) de FRAN1500 et FRAN1600;*

***Attendu que** la note de service de la VRAEAP du 3 avril 2020, qui permet le choix entre le système alphabétique habituel (de A+ à E) et le système de notation succès (S) / insuccès (NS), ne fait pas mention de la possibilité d'aller chercher cette note ou lettre véritable de FRAN1500 et FRAN1600 pour calculer la moyenne minimale;*

Exceptionnellement, en raison de la pandémie de la COVID-19 et dans un souci d'équité, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe

décisionnelle, que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle en éducation ayant obtenu la note Succès (S) aux cours FRAN1500 et FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait à l'exigence de la moyenne minimale de 2,6. »

R : 04-CPR-200515

« **Attendu que** l'étudiante ou l'étudiant qui a choisi le succès (S) pourrait n'avoir atteint que la note de passage (60 %) et plus ou un D;

Attendu que de garder l'exigence de la moyenne minimale de 2,60 pour le cours FRAN1500 ou FRAN1600 serait inéquitable pour l'étudiante ou l'étudiant qui a choisi le système alphabétique habituel;

Attendu que la proposition de diminuer la moyenne minimale à 2,0 pour le cours FRAN1500 ou FRAN1600 noté avec le système alphabétique habituel a été mise de l'avant par souci d'équité envers l'étudiante ou l'étudiant qui a choisi ce système de notation alphabétique;

Attendu que le code de lettre C+ C équivaut à une atteinte jugée **bonne** des objectifs d'apprentissage du cours (connaissances, attitudes, habiletés ou compétences). À ce niveau de performance, l'étudiante ou l'étudiant démontre un niveau satisfaisant de compréhension des éléments essentiels du cours et possède une certaine capacité à appliquer les apprentissages liés aux objectifs du cours dans divers contextes;

Exceptionnellement, en raison de la pandémie de la COVID-19 et dans un souci d'équité, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle en éducation ayant obtenu la note Succès (S) pour le cours FRAN1500 **ou** le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit exceptionnellement réputé avoir satisfait à l'exigence de la moyenne minimale de 2,6 à condition d'obtenir ou d'avoir obtenu une note minimale de 2,0 (C) à l'autre cours FRAN évalué avec le système alphabétique. »

R : 05-CPR-200515

« **Attendu que** l'étudiante ou l'étudiant qui a choisi le succès (S) pourrait n'avoir atteint que la note de passage (60 %) et plus ou un D;

Attendu que de garder l'exigence de la moyenne minimale de 2,60 pour le cours FRAN1500 ou FRAN1600 serait inéquitable pour l'étudiante ou l'étudiant qui a choisi le système alphabétique habituel;

Attendu que la proposition de diminuer la moyenne minimale à 2,0 pour le cours FRAN1500 ou FRAN1600 noté avec le système alphabétique habituel a été mise de l'avant par souci d'équité envers l'étudiante ou l'étudiant qui a choisi ce système de notation alphabétique;

Attendu que le code de lettre C+ C équivaut à une atteinte jugée **bonne** des objectifs d'apprentissage du cours (connaissances, attitudes, habiletés ou compétences). À ce niveau de performance, l'étudiante ou l'étudiant démontre un niveau satisfaisant de compréhension des éléments essentiels du cours et possède une certaine capacité à appliquer les apprentissages liés aux objectifs du cours dans divers contextes;

En raison de la pandémie de la COVID-19 et dans un souci d'équité, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que l'étudiante ou l'étudiant de premier cycle en éducation ayant choisi la notation alphabétique pour les cours FRAN1500 et FRAN1600, dont au moins un cours est à la session d'hiver 2020, soit exceptionnellement réputé avoir satisfait à l'exigence de la moyenne minimale de 2,6 à condition d'obtenir une moyenne minimale de 2,0 (C) pour les deux cours de français. »

R: 06-CPR-200515

*« Que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que les cours offerts par la Formation continue à la session printemps-été 2020, prévus comme cours en présentiel, mais **offerts à distance** en raison de la pandémie de la COVID-19, soient sujets à la politique d'abandon des cours **offerts par Internet** soit le retrait du cours avant la fin de la 2^e semaine de cours (14 jours) sans mention au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant. »*

Les procès-verbaux du Comité des programmes pour l'année 2019-2020 peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/cpr/node/31>.